



# COMMUNE DE CHÉNENS

## PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE DU 13 DÉCEMBRE 2017

<b><u>Présents</u></b> :	26 citoyennes et citoyens habilités à voter Mme Marianne Dey, syndique M. Eric Bovet, vice-syndic Mme Carmen Landolt Läubli, conseillère communale M. Olivier Guyot, conseiller communal M. Christian Demole, conseiller communal
<b><u>Scrutateurs</u></b> :	M. Michael Haslebacher M. Stéphane Clerc
<b><u>Présidence</u></b> :	Mme Marianne Dey, syndique
<b><u>Excusés</u></b> :	M. Yves Pillonel, membre de la Commission financière M. Christian Morel, membre de la Commission d'urbanisme M. Marcel Delley
<b><u>Auditrice</u></b> :	Mme Corinne Di Domenico, future caissière (sans droit de vote)

Mme la Présidente ouvre la séance à 20h00 et remercie toutes les personnes présentes.

Mme la Présidente précise ensuite que cette assemblée a été convoquée selon la loi sur les communes, par insertion dans la Feuille Officielle no 48 du 1<sup>er</sup> décembre 2017, par convocation au moyen d'un tous ménages et par affichage au pilier public. Aucune remarque n'est formulée quant à la convocation de l'assemblée.

Elle donne ensuite lecture du tractanda:

### **Tractanda** :

- 1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 18 mai 2017**
- 2. Budgets 2018**
  - 2.1. Présentation générale du budget de fonctionnement, d'investissement et rapport de la Commission financière**
  - 2.2. Nouveau site internet. Financement y relatif**

- 2.3. Auberge du Chêne (Buffet de la Gare) : ventilation de la cuisine et séparateur de graisse. Financement y relatif
- 2.4. Auberge du Chêne (Buffet de la Gare) : douches des vestiaires. Financement y relatif
- 2.5. Cercle scolaire Autigny-Chénens : achat de beamer, liseuses et caméras de présentation. Financement y relatif
- 2.6. Vote final du budget de fonctionnement
3. Reprise des infrastructures du quartier des Petits-Clos
4. Règlement communal sur la détention et l'imposition des chiens : modifications
5. Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français : modification des statuts
6. Présentation de la planification financière 2018-2022
7. Divers.

## 1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 18 mai 2017

Ce procès-verbal n'est pas lu, étant donné qu'il est à disposition à l'administration communale 10 jours avant l'assemblée et est publié sur le site internet de la commune.

Aucune autre remarque n'étant formulée sur ce procès-verbal, l'assemblée l'accepte, par main levée, à raison **de 26 oui et 0 non**.

Mme la Présidente remercie son auteure Mme Macherel.

## 2. Budgets 2018

Pour la présentation de cet objet, Mme la Présidente cède la parole à M. Eric Bovet, vice-syndic.

### 2.1. Présentation générale du budget de fonctionnement, d'investissement et rapport de la Commission financière

Les résumés du budget 2018 ayant été transmis à la population par le biais d'un tous-ménages et pouvant être consultés dans leur intégralité sur le site internet de la commune ou sur demande au bureau communal, M. Eric Bovet, vice-syndic, donne lecture des différents postes du budget de fonctionnement dont les totaux sont les suivants :

<b>Charges :</b>	<b>Fr. 3'401'196.--</b>
<b>Produits :</b>	<b>Fr. 3'346'354.--</b>
<b>soit un excédent de charges de</b>	<b>Fr. <u>54'842.--</u> (1.77 %).</b>

Il apporte quelques précisions quant aux postes suivants :

## 2.1. Budget de fonctionnement 2018

CHARGES			
01.300.0	Traitement/jetons conseil communal	Charges	68'000.00
02.301.0	Traitement personnel administratif	Charges	162'300.00
21.316.0	Location local	Charges	10'500.00
26.352.2	Participation secrétariat RE	Charges	1'500.00
PRODUITS			
90.40x.x	Impôts		

Commune de Chénens

13 décembre 2017

Il donne ensuite lecture de la récapitulation du budget des investissements, à savoir :

**Charges : Fr. 1'589'100.-**

**Produits : Fr. 30'000.- soit un excédent de charges de Fr. 1'559'100.-**

Il donne diverses explications et précisions concernant les objets en cours de réalisation ainsi que les nouveaux investissements prévus dans le budget 2018.

## 2.1. Budget d'investissement 2018

### B. Investissements (sous condition de décisions de l'assemblée)

15. Assainissement butte de tir	Charges	45'000.00
62. Achat de terrain mobilité douce	Charges	16'000.00
62. Réfection routes et trottoirs	Charges	24'000.00
62. Achat machines + signalisation	Charges	10'000.00
70. Add. eau – assainissement réservoir	Charges	700'000.00
72. Déchetterie – nouveau concept	Charges	200'000.00
942. Nouveau local voirie	Charges	150'000.00

Commune de Chénens

13 décembre 2017

Il souligne que les investissements concernant l'adduction d'eau seront financés par les taxes et pour ce faire, un nouveau règlement sur l'eau sera soumis à l'approbation d'une prochaine assemblée communale.

Après quoi, M. Eric Bovet, vice-syndic, précise que les explications concernant les objets 2.2., 2.3., 2.4. et 2.5. ont été publiées dans le bulletin communal. Les autres objets qui figurent dans le budget des investissements seront soumis à l'approbation de l'assemblée du printemps 2018. Il cède ensuite la parole à la Commission financière pour la lecture de leur rapport.

M. Stephan Helsen, Président de la Commission financière, donne lecture de leur rapport sur le budget 2018 qui précise que le budget de fonctionnement est le reflet des recettes et dépenses courantes majorées de la charge financière et des autres coûts d'exploitation résultant des objets prévus au budget des investissements, tout au moins pour ceux qui seront vraisemblablement réalisés en 2018. La Commission financière prend acte que les investissements proposés pour 2018 atteignent un montant quasi trois fois plus élevé par rapport à l'année précédente. Elle rappelle que seul le Conseil communal a les compétences quant au choix des investissements. En conclusion, la Commission financière propose à l'assemblée communale d'approuver les budgets de fonctionnement et d'investissement soumis.

M. Eric Bovet, vice-syndic, remercie M. Helsen et précise que le budget de fonctionnement sera voté sous le point 2.6.

M. Eric Bovet, vice-syndic, cède la parole à l'assemblée pour d'éventuelles questions concernant les budgets de fonctionnement et d'investissement.

Aucune question n'est posée concernant le budget de fonctionnement.

Aucune question n'est posée concernant le budget des investissements.

## **2.2. Nouveau site internet. Financement y relatif**

### *Informations figurant dans le bulletin communal*

*Ce nouveau site permettra des accès plus rapides et plus conviviaux. Ce site sera équipé de la configuration de base TYPO3 qui est actuellement installée pour les sites destinés aux collectivités publiques.*

*La maison Hemmer qui va réaliser ce travail est une société fribourgeoise spécialisée dans la création de sites principalement destinés aux communes.*

*Cette nouvelle formule permettra entre autre aussi une gestion beaucoup plus aisée par notre secrétaire en ce qui concerne surtout les actualités et informations qui sont régulièrement mises à disposition des citoyennes et citoyens et qui nécessitent des mises à jour fréquentes.*

Pour la présentation de l'objet, Mme la Présidente souligne que notre premier site internet a été réalisé il y a déjà 15 ans. Malgré le fait que l'on puisse le consulter et l'utiliser, il a tout de même besoin d'être mis au goût du jour.

Avec le nouveau site, les avantages seront les suivants :

- ⇒ affichage pour les tablettes et smartphones par une adaptation de base des contenus en fonction de la largeur de l'écran avec lequel le site sera consulté ;
- ⇒ module de gestion des actualités et événements qui facilitera la gestion des informations que l'on pourra introduire nous-mêmes ;
- ⇒ gestion de l'archivage automatiquement en fonction des dates notées par exemple pour une manifestation.

La maison Hemmer est une entreprise fribourgeoise spécialisée dans ce genre de domaine et elle a déjà réalisé de nombreux sites pour les communes. Un des derniers est le site de la commune de Gibloux.

Le coût pour ce nouveau site internet s'élève à Fr. 13'000.-. Il sera financé par les crédits disponibles avec un taux d'intérêt de référence de 4 % l'an. L'amortissement sera de 4 % l'an.

L'assemblée n'ayant pas de question; M. Helsen, Président de la Commission financière, donne encore lecture des préavis favorables quant aux investissements proposés aux points 2.2., 2.3., 2.4. et 2.5.

Après quoi, Mme Présidente demande à l'assemblée de passer au vote à main levée.

<b>Résultat du vote :</b>	<b>26 oui</b>	<b>0 non</b>
---------------------------	---------------	--------------

Par conséquent, cet objet est accepté. Mme la Présidente remercie l'assemblée.

### **2.3. Auberge du Chêne (Buffet de la Gare) : ventilation de la cuisine et séparateur de graisse. Financement y relatif**

#### Informations figurant dans le bulletin communal

##### Ventilation cuisine

*La ventilation actuelle de l'Auberge du Chêne n'est plus fonctionnelle. Les différentes options étudiées ont montré que l'utilisation du canal de cheminée existant est possible, mais qu'il faudrait tuber la cheminée, ce qui engendrerait des travaux et des coûts relativement importants. La variante choisie est la pose d'un canal au niveau du plafond de la cuisine, avec sortie en façade arrière du bâtiment. Cette variante a été sur le principe acceptée par le Service des biens culturels (bâtiment protégé), à condition que la grille d'aération interfère le moins possible sur la façade et que les modénatures en molasse soient préservées.*

*Le coût de ces travaux s'élève à CHF 15'000.- (démontage + montage + raccordement électrique compris).*

##### Séparateur de graisse

*D'autre part, la cuisine n'est pas équipée d'un filtre à graisses et cela est nécessaire en vertu de la législation en matière de café/restauration afin d'éviter les bouchons des canalisations d'eaux usées. La pose de ce séparateur de graisse est prévue dans la cave du bâtiment et est soumise à une mise à l'enquête selon la procédure simplifiée.*

Le coût des travaux y relatifs s'élève à CHF 9'000.-.

Mme la Présidente cède la parole à M. Olivier Guyot, conseiller communal, pour la présentation de cet objet.

M. Olivier Guyot, conseiller communal, souligne que ce bâtiment appartient à la commune et qu'il y a effectivement un problème au niveau de la ventilation et des odeurs.

Plusieurs entreprises ont été approchées et la solution la plus simple est de sortir à l'arrière de la façade (photo de l'arrière du bâtiment sur vidéoprojecteur). Ce bâtiment étant protégé, le Service des biens culturels (SBC) a dû être consulté et celui-ci a donné un préavis favorable à cette option.

Le coût (démontage – remontage – percement – raccordement électrique et peinture) s'élève à Fr. 15'000.-.

Pour ce qui concerne le séparateur de graisse, comme indiqué dans le bulletin communal, nous sommes tenus par le canton de faire cet équipement. Avons reçu une offre d'un montant de Fr. 9'000.-.

Le montant total de CHF 24'000.- sera financé par les crédits disponibles avec un taux d'intérêt de référence de 4 % l'an. L'amortissement sera de 15 % l'an.

La parole est donnée à l'assemblée pour les éventuelles questions.

L'assemblée n'ayant pas de question et le préavis de la Commission financière ayant déjà été donné, Mme Présidente lui demande de passer au vote à main levée.

<b>Résultat du vote :</b>	<b>26 oui</b>	<b>0 non</b>
---------------------------	---------------	--------------

Par conséquent, ces deux objets sont acceptés.

#### **2.4. Auberge du Chêne (Buffet de la Gare): douches des vestiaires. Financement y relatif**

##### Informations figurant dans le bulletin communal

*Ces dernières années, nous avons constaté que les robinets des douches sont souvent restés ouverts, ce qui occasionne des pertes d'eau chaude.*

*Suite à cette constatation et à une réflexion, la mise en place d'un système à boutons-pressoirs semble être une très bonne solution afin d'économiser l'eau tout en garantissant un emploi facile pour les enfants.*

Pour la présentation de l'objet, Mme la Présidente donne la parole à M. Olivier Guyot, conseiller communal.





Mme la Présidente remercie M. Bovet, vice-syndic pour la présentation de l'objet, Mme Lucienne Morel, caissière, ainsi que la Commission financière pour tout le travail effectué.

### **3. Reprise des infrastructures du quartier des Petits-Clos**

#### *Informations figurant dans le bulletin communal*

*La commune propose à l'assemblée la reprise des infrastructures du quartier des Petits-Clos comme convenu par convention avec le propriétaire M. Kilchoer.*

*La reprise de ces infrastructures comprend les canalisations des eaux claires et des eaux usées ainsi que les chambres, la conduite principale de l'eau potable, les hydrantes, l'éclairage ainsi que la route.*

*Les frais relatifs à l'inscription au Registre Foncier concernant la reprise de la route seront à charge du propriétaire.*

*Un passage de caméra ainsi qu'un curage des canalisations des eaux usées et des eaux claires ont été effectués en mars 2017.*

Mme la Présidente précise que le quartier des Petits Clos est un quartier qui se situe au centre village et il est actuellement entièrement construit avec la dernière construction réalisée l'an dernier.

Elle donne la parole à M. Olivier Guyot, conseiller communal, pour la présentation de cet objet. Il souligne qu'un passage de caméras a été fait récemment et présente sur vidéoprojecteur l'emplacement de ce quartier.

La parole est donnée à l'assemblée pour les éventuelles questions.

M. Roland Pittet demande pourquoi la commune reprend ce quartier et à qui il appartient ?

M. Olivier Guyot, conseiller communal, lui répond qu'il appartient à M. Kilchoer et qu'il s'agit d'une pratique courante, à savoir qu'une fois qu'un quartier est terminé, il est repris par la commune qui s'occupe ensuite de l'entretien.

M. Benoît Menoud constate que l'on parle de convention. Il n'y a donc pas de règlement qui existe c'est au cas par cas ?

M. Olivier Guyot, conseiller communal, lui répond qu'effectivement il n'y a pas de règlement.

M. Benoît Menoud demande si dans cette convention, il est traité de manière très précise des points suivants : délimitation sur plan des conduites d'eaux claires et d'eaux usées, de l'éclairage (nombre de luminaires avec description du type (LED ou autre)), de la route (tapis avec ou sans bordures), descriptif de la signalisation et marquage des routes.

M. Olivier Guyot, conseiller communal, lui répond que la convention est globale accompagnée de plans avec précision des canalisations reprises, etc....

M. Benoît Menoud comprend que tout cela ne soit pas précisé lors de l'assemblée mais espère que tout cela figure dans la convention, à savoir quelles eaux claires et quelles eaux usées sont reprises etc... car il ne voudrait que des situations actuelles qui existent dans certains quartiers se reproduisent.

M. Menoud pense aussi qu'il faut qu'il y ait une égalité de traitement par rapport à d'autres quartiers qui souhaiteraient que les infrastructures soient reprises. Il faut que la commune ait toujours la même attitude et que les exigences soient toujours les mêmes. Il faut que le Conseil communal maîtrise bien tous ces aspects. Il faudrait éviter de reprendre des infrastructures d'éclairage qui seront obsolètes dans 2 ans.

M. Menoud donne lecture de son intervention qui sera à intégrer dans le procès-verbal. Il l'enverra par mail au secrétariat. Il pense que c'est l'occasion d'en parler par rapport à la reprise du quartier des Petits-Clos.

### Reprise des infrastructures de quartier

*Commentaire porté à la connaissance de l'assemblée communale du 13.12.2017*

*Ce point à l'ordre du jour me donne l'occasion de soulever les questions de procédure liées à la reprise des infrastructures de quartier. En effet, cette pratique permet aux Autorités de respecter la règle constitutionnelle d'égalité de traitement entre tous les utilisateurs sur le territoire communal.*

*Que l'on ne se méprenne pas, mon intervention ne va pas dans le sens d'une opposition à la reprise qui est proposée, ce soir, à notre Assemblée. Bien au contraire ! Dans la mesure où lesdites infrastructures répondent aux critères fixés dans la convention signée entre le propriétaire et la commune, il y a lieu de quittancer l'intégration du quartier des Petits-Clos dans les équipements collectifs communaux. Un refus, sans motif pertinent, n'aurait aucun sens et serait, vraisemblablement, balayé par une décision préfectorale.*

*En effet, il est avéré, qu'une fois les infrastructures d'un périmètre terminées, la commune reprenne les équipements collectifs à l'instar de ce qui se pratique dans ce genre d'implantation dans le respect des conditions convenues.*

*Ce d'autant plus, comme le souligne une décision préfectorale à l'encontre de nos Autorités communales, la mobilité et la protection des eaux relèvent de tâches publiques. Dès lors, il importe que la plus grande partie des installations d'évacuation des eaux usées soit des installations publiques afin d'assurer la mise en œuvre efficace des tâches publiques et pour lesquelles l'Autorité perçoit des taxes périodiques.*

*Un exemple qui fait tache sur le territoire communal : le quartier « Les Hauts des Carroux », créé au milieu des années 1970 à l'initiative des Autorités communales de l'époque et de son syndic, feu Jean-Marie Berset, tous deux propriétaires ayant vendu des terrains à construire dans cette zone.*

*Et pourtant, aujourd'hui, après 40 ans et de nombreuses démarches épistolaires et judiciaires, rien n'a changé. Les contribuables domiciliés au Hauts des Carroux continuent de payer leurs impôts et taxes pour l'entretien des canalisations et les Autorités communales actuelles, de leur côté, persistent à ne pas reconnaître la canalisation d'eaux usées traversant les articles 971, 972 et 973 RF de Chénens comme une installation publique d'évacuation et d'épuration des eaux.*

*En effet, sous réserve de l'établissement des faits pertinents contraires des Autorités communales, dite canalisation est répertoriée par le PGEE, approuvé par le canton, en tant que collecteur d'eaux mixtes du réseau communal. Ce tronçon se trouve endommagé et n'est plus étanche, selon les propres constatations des Autorités communales, déjà en juin 2012, date à laquelle elles avaient mis en demeure les utilisateurs d'entreprendre la réparation sous peine d'ordonner elle-même les travaux.*

*En conclusion, il n'est jamais trop tard pour rétablir l'égalité et j'invite le Conseil communal à réexaminer cette question d'égalité de traitement résultant des manquements qui se sont produits, semble-t-il, lors de la mise en œuvre et l'exécution du plan de quartier « Les Hauts des Carroux » dans les années 1970 sous l'égide des Autorités de l'époque.*

*Chénens, le 13 décembre 2017*

*Benoît Menoud*

M. Olivier Guyot, conseiller communal, précise à M. Menoud que la commune est en train d'essayer de trouver des solutions à ce dossier et que des discussions sont en cours avec notre bureau d'ingénieurs.

Mme la Présidente précise que la commune essaie dans la mesure du possible de reprendre les infrastructures en bon état, raison pour laquelle le cas présenté pose des problèmes. Elle souligne que cet objet a déjà été proposé à l'époque en assemblée communale et celle-ci l'a refusé.

M. Menoud souligne que cela ne veut pas dire que le Conseil communal doit s'entêter et dire que cette canalisation n'est pas communale alors que le PGEE cantonal précise que cela fait partie des infrastructures communales. Il faut résoudre les problèmes maintenant.

Mme la Présidente souligne que la poursuite du traitement de ce dossier se fera au début de l'année 2018.

M. Menoud rappelle qu'il est en première ligne (cave inondée à plusieurs reprises) et il est obligé de mettre en demeure le Conseil communal, de le dénoncer auprès de la Préfecture car cela fait beaucoup de temps qu'il lui est indiqué que ce dossier sera traité et rien n'est fait.

Mme la Présidente lui répond que ce dossier n'est pas simple, que ce n'est pas vrai que rien n'a été fait. Elle souligne que le Conseil communal a pris note de son intervention et qu'il peut écrire à la commune.

L'assemblée n'ayant plus de question, Mme Présidente lui demande de passer au vote à main levée.

**Résultat du vote :**

**26 oui**

**0 non**

Par conséquent, cet objet est accepté. Mme la Présidente remercie l'assemblée.

#### **4. Règlement communal sur la détention et l'imposition des chiens. Modifications**

##### *Informations figurant dans le bulletin communal*

*Suite à la modification de loi cantonale sur la détention des chiens (LDCh) au 01.01.2017, le règlement communal sur la détention et l'imposition des chiens doit également être modifié.*

*Les modifications suivantes ont été apportées :*

- ⇒ de manière générale, le "Service vétérinaire" est nouvellement nommé "Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires" ;*
- ⇒ de manière générale, la banque de données d'enregistrement des chiens en Suisse anciennement nommé "ANIS" est nouvellement nommée AMICUS ;*
- ⇒ le nouveau règlement (chapitre 3, art. 9, al. 2) ne stipule plus que les déjections peuvent également être mises dans les sacs poubelles des propriétaires de chiens, mais uniquement dans les installations communales prévues à cet effet ;*
- ⇒ nouvellement, les chiens de protection des troupeaux sont exonérés de l'impôt, comme les chiens d'aide, les chiens de l'armée, les chiens de la police, les chiens des gardes-faune, les chiens d'avalanches ainsi que les chiens de recherches d'animaux blessés ;*
- ⇒ le nouveau règlement supprime le statut spécial accordé aux commerçants de chiens au bénéfice d'une patente ;*
- ⇒ de manière générale, le délai de recours de sanctions pénales est ramené de 30 jours à 10 jours dès la notification de l'ordonnance pénale.*

*L'intégralité du nouveau règlement peut être consultée sur notre site internet [www.chenens.ch](http://www.chenens.ch) – rubrique actualités - ou sur demande auprès du secrétariat communal.*

Mme la Présidente donne la parole à M. Christian Demole, conseiller communal, pour la présentation de cet objet.

Celui-ci souligne que l'on doit s'adapter au règlement cantonal qui a été modifié. Il rappelle les articles principaux qui ont été modifiés.

La parole est donnée à l'assemblée pour les éventuelles questions.

M. Pierre-André Defferrard pose la question par rapport à l'art. 7, à savoir si sur un trottoir cantonal (devant chez lui), les chiens doivent être tenus en laisse car ce n'est pas vraiment un quartier d'habitation ?

M. Christian Demole, conseiller communal, lui répond que pour lui, sur tous les trottoirs, les chiens doivent être tenus en laisse car en général, il y a des habitations à proximité.

M. Roger Renevey sait que cela ne sert à rien mais avec la première neige, les chiens sont laissés sans laisse et il y a de nombreuses crottes sur son terrain privé. La commune pourrait de nouveau envoyer un courrier aux propriétaires de chiens ou mettre l'information sur le bulletin communal.

Le Conseil communal en prend note.

M. Benoît Menoud demande pourquoi on parle uniquement des déjections de chiens et pas de tous les animaux (chevaux) ? Pourquoi une ségrégation ?

M. Christian Demole, conseiller communal, lui répond qu'il s'agit d'un règlement communal sur les chiens qui est basé sur le règlement cantonal sur les chiens.

L'assemblée n'ayant plus de question, Mme Présidente lui demande de passer au vote à main levée.

<b>Résultat du vote :</b>	<b>26 oui</b>	<b>0 non</b>
---------------------------	---------------	--------------

Par conséquent, les modifications du règlement communal sont adoptées. Mme la Présidente remercie l'assemblée.

## **5. Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français : modifications des statuts**

### Informations figurant dans le bulletin communal

*L'entrée en vigueur, le 1er août 2015, de la loi sur la scolarité obligatoire et de son règlement d'exécution le 1er août 2016, nécessite l'adaptation de certaines dispositions statutaires.*

*Elles concernent principalement l'organisation de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et Haut Lac-français et les questions financières. Il s'agit également d'adapter les statuts à la nouvelle version de l'article 115 al. 2 de loi sur les communes relatif au nombre de voix et de délégués, ainsi que certaines modifications mineures.*

*L'intégralité des statuts (anciens textes et nouveaux textes) peut être consultée sur notre site internet [www.chenens.ch](http://www.chenens.ch) – rubrique actualités - ou sur demande auprès du secrétariat communal.*



<b>FUTURS INVESTISSEMENTS</b>					
SERVICES	OBJETS	MONTANTS	DÉLAI	FINANC.	PRIORITÉ
DECHETTERIE / VOIRIE	Déchetterie assainis. Voirie nouveau local	150'000	2018/2019	T	1
		150'000		I	1
CENTRE VILLAGE	Traversée	1'500'000	2018/20	I/T	1
ÉPURATION	Zone Gare	600'000	2019+	T	2
EAU POTABLE	Réservoir «Les Gottes»	700'000	2018+	I	1
EAU POTABLE	Captage «Le Moulin»	485'000	2020+	I	3
STAND DE TIR	Désaffectation butte de tir	45'000	2018+	I	1

*Commune de Chénens* *13 décembre 2017*

La parole est ensuite donnée à l'assemblée pour les éventuelles questions.

M. Michael Haslebacher constate que l'on parle des futurs investissements mais ce qui lui tient à cœur c'est la zone 30 km/h à la route des Gottes car c'est vraiment dangereux et lorsqu'il y aura eu un accident, ce sera trop tard.

M. Eric Bovet, vice-syndic, précise que cela fait partie d'un concept global qui est en gestation, cela ne peut pas être fait pour une seule route.

M. Michael Haslebacher est d'avis que cette étude doit se faire concrètement maintenant. Cela fait déjà plusieurs années que cette demande a été faite.

Le Conseil communal en prend note.

Roland Pittet demande ce qu'il en est au niveau de l'augmentation des impôts qui avait été annoncée pour 2019 ?

M. Eric Bovet, vice-syndic, lui répond pour l'instant, il n'y a pas besoin d'augmenter les impôts, cela avait été discuté mais pas de nécessité actuellement ce qui est très positif.

L'assemblée n'ayant plus de question, Mme la Présidente remercie M. Eric Bovet, vice-syndic, pour la présentation de cette planification financière.

## 7. Divers

Informations de Mme la Présidente :

### **Nonagénaire**

Nous allons fêter un nonagénaire de Chénens, il s'agit de M. Antoine Hostettler qui réside depuis de nombreuses années à l'EMS d'Humilimont à Marsens.

### **Défibrillateur**

Depuis cet automne, un défibrillateur a été installé à la caserne des pompiers. Des pompiers ont suivi la formation de premier répondant dispensé pour l'utilisation de cet appareil. Je remercie d'ores et déjà ces personnes qui se sont investies pour cette formation et qui se mettent ainsi à disposition de la population.

L'application Iphone FirstResFR permet notamment de géolocaliser le défibrillateur le plus proche et d'assister la conduite routière jusqu'à celui-ci.

**Le chemin piétonnier** et piste cyclable a été inauguré en septembre de cette année. Cette belle réalisation permet de marcher et rouler avec les vélos en toute sécurité.

**Fusion** : je vous signale que nous avons débuté une nouvelle étude de fusion avec 4 communes, soit avec Autigny, Cottens, La Brillaz. Une séance avec tous les conseillers et conseillères communaux aura lieu le 24.01.2018.

Les communes ont décidé qu'un 1<sup>er</sup> rapport devrait être rendu pour le 30 juin 2018.

Présentation des travaux de la pré-étude et mise en consultation - Fin août 2018.

Détermination des conseils communaux sur la suite à donner : le 30 septembre 2018.

### **Retraite de Mme Lucienne Morel**

Je ne vais pas terminer cette assemblée du budget sans mentionner que Lucienne Morel participe pour la dernière fois en tant que caissière communale. Effectivement, Lucienne va terminer son activité à fin février 2018 après 36 ans passés au sein de notre administration communale.

Lucienne a débuté son activité de caissière communale en janvier 1982, avec d'abord quelques heures par semaine, à son domicile. Par la suite, des locaux administratifs ont été aménagés dans le bâtiment de l'école. Son pourcentage de travail a ensuite augmenté petit à petit. Les tâches ayant évoluées et sont devenues de plus en plus complexes et plus conséquentes aussi dues entre autre à l'augmentation de la population.

Dans les années 1980, la population de Chénens n'avait pas 400 habitants et il y avait moins de mouvements dans notre village. Actuellement, avec le développement de la commune ces dernières années, nous avons 850 habitants. Lucienne connaît aussi certainement beaucoup mieux que quiconque les habitants de notre commune étant donné qu'elle s'occupe entre autre de la gestion du contrôle des habitants depuis un certain nombre d'années.

Lucienne a aussi dû s'adapter aux changements de personnes survenus pratiquement à chaque législature ou même parfois encore entre deux avec l'arrivée de nouveaux conseillers. S'adapter aussi aux exigences et changements légaux, établir la péréquation financière, les contrôles des comptes par les fiduciaires, les changements de programmes informatiques, etc., s'adapter a été souvent une constante.

Je tiens particulièrement à te remercier au nom du Conseil communal pour ton travail, tes compétences, ta disponibilité et ta fidélité. Je pense que tu peux partir avec l'idée du travail bien accompli.

Une fête de départ sera d'ailleurs organisée à la fin février afin de la remercier comme il se doit pour cette fin d'activité.

Mme la Présidente donne ensuite la parole à l'assemblée pour les questions diverses :

M. Jonathan Roulin intervient en tant que citoyen. Concernant la traversée de Chénens tant attendue, il constate qu'un montant important sera investi. Il est allé voir sur les sites du canton et a constaté une augmentation de la circulation de 30 % sur les deux axes. Il y a effectivement une grande difficulté de traverser depuis l'axe secondaire (Lentigny – Autigny) ce qui crée des bouchons.

Le projet, dont il a pu voir une ébauche, ne résoudra pas le problème de traversée de l'axe et il faut sérieusement y réfléchir pour les 50 prochaines années en mettant par exemple des présélections.

M. Olivier Guyot, conseiller communal, lui répond que des discussions ont eu lieu avec le canton et des bureaux spécialisés dans le domaine. Le canton nous dit clairement qu'il n'y a pas assez de véhicules pour mettre des feux, le rond-point n'est pas possible car dangereux et pour mettre des présélections, il faut agrandir la route et l'idée de la commune est de sécuriser. Par conséquent, on est arrivé à la solution dont il a vu les ébauches. Sur le principe, on ne pourra pas modifier ce qui a été avalisé par le canton, seuls les points détails pourront être apportés.

M. Olivier Guyot, conseiller communal, fait également remarquer qu'il passe tous les jours par ce carrefour et ce n'est pas si catastrophique. On constate que les modes changent, les feux ne sont plus permis mais ils le seront peut-être de nouveau dans quelques années.

Mme Sylvie Pittet trouve que le passage piétons est très dangereux à l'endroit où il est situé.

M. Olivier Guyot, conseiller communal, souligne que le but est de sécuriser avec ce projet Valtraloc. La commune ne peut faire ce qu'elle veut, elle a essayé mais ce n'est pas la commune qui décide. Le Service des ponts et chaussées (SPC) ne veut pas de ce rond-point.

M. Denis Chardonnens constate que ce projet est à nouveau repoussé pour 2020 et pose la question si des mesures provisoires avec des chicanes pourraient être entreprises.

M. Olivier Guyot, conseiller communal, lui répond que cela n'est pas prévu mais c'est à réfléchir...

M. Jonathan Roulin pose la question concernant la suppression de la gare de Chénens ? Qu'en est-il ?

Mme la Présidente lui répond qu'elle n'a pas d'information à ce sujet. Lors de l'inauguration de la piste cyclable, le Conseiller d'Etat Jean-François Steiert a précisé que cela pouvait être un élément en notre faveur mais nous n'avons reçu aucune précision.

M. Jonathan Roulin constate que pour obtenir une carte CFF, il faut obligatoirement passer la chercher à la commune. Y aurait-il la possibilité de l'obtenir autrement avec les moyens actuels (téléchargement sur smartphone) ?

Mme Ariane Macherel, secrétaire communale, lui répond que cette application devrait être mise en place par les CFF. Actuellement, la commune reçoit 365 cartes journalières CFF.

Mme la Présidente précise que la question sera posée aux CFF.

M. Michael Haslebacher demande qui s'occupe du déneigement ?

M. Olivier Guyot, conseiller communal, lui répond que la commune a un employé qui s'occupe des trottoirs et une nouvelle entreprise (changement depuis cette année) qui s'occupe du déneigement des routes communales. L'arrivée de la neige a provoqué des problèmes à de nombreux endroits, comme cela été évoqué au journal télévisé.

Il faut être conscient que ces deux personnes ne peuvent pas repasser toutes les heures, il faut comprendre qu'il peut y avoir un peu de neige sur le trottoir et sur la route. On fait du mieux que l'on peut.

M. Haslebacher constate qu'il y a des personnes qui n'ont pas pu monter la route car la pente est assez raide. Il faut rendre attentive la nouvelle entreprise que cette route est pentue. Il n'a rien à dire concernant le déneigement des trottoirs.

M. Olivier Guyot, conseiller communal, en prend note.

L'assemblée n'ayant plus de question, Mme la Présidente tient à remercier en premier lieu ses collègues du Conseil communal pour leur travail, leur compétence, leur disponibilité durant toute cette année.

Ses remerciements vont aussi à tout le personnel sur qui nous pouvons compter tout au long de l'année. Elle remercie aussi toutes les commissions qui œuvrent durant l'année, à savoir la commission de naturalisation, la commission d'aménagement qui a eu et aura encore bien quelques séances afin de finaliser la révision de notre PAL, la commission financière ainsi la commission de l'énergie.

Au nom du Conseil Communal, elle remercie l'assemblée pour sa participation et son intérêt pour les affaires communales et elle leur présente d'ores et déjà de belles fêtes de Noël et ses meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Le Conseil communal les invite à prendre le verre de l'amitié.

L'assemblée est close à 22h05.

Ariane Macherel, secrétaire

Marianne Dey, syndique